

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil de la commune de Moutiers (Mont-Blanc) qui envoie des dons et demande des subsistances, lors de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil de la commune de Moutiers (Mont-Blanc) qui envoie des dons et demande des subsistances, lors de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 44-45;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30124_t1_0044_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

éteinte, la 2^e est recluse, ainsi Vive la République. »

DUMONT.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public, de ces deux lettres.

2

Les administrateurs du département de police font passer le total des détenus dans les maisons de justice et de détention : il monte à 6.018 individus.

La Convention décrète l'insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. Etat au 12 vent. II] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	475
Hospice du ci-devant Evêché	73
Grande-Force	640
Petite-Force	305
Sainte-Pélagie	139
Madelonnettes	236
Abbaye	139
Bicêtre	776
A la Salpêtrière	426
Chambres d'arrêt, à la Mairie	85
Fermes	33
Luxembourg	486
Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	438
Irlandais, rue du Cheval Vert	30
Les Picpus, fbg St Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	84
Les Anglaises, rue St Victor	115
Brunet, rue de Buffon	35
Les Anglaises, rue de Loursine	111
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	221
Les Anglaises, fbg St Antoine	51
Ecossais, rue des Fossés St Victor	80
Saint Lazare, fbg St Lazare	529
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	88
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	45
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	50
Total général	6018

3

La société populaire de Montivilliers instruit la Convention qu'elle a versé et déposé à la caisse du district de cette commune 64 liv. 16 s. en numéraire, un grand cuillier en argent, deux boucles d'oreilles d'or, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 1. Bⁱⁿ, 14 vent.

(2) C 294, pl. 980, p. 5. Signé : CORDAS, CAILLEUX.

(3) P.V., XXXIII, 2. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t).

4

Le citoyen Pugnier, capitaine, offre une pièce d'or frappée au coin du tyran d'Angleterre ; le citoyen Boisguillot, quartier-maître, une somme de 15 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Parthenay, 25 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

J'ai vu hier un capitaine de marine venant de Londres lequel ignorait la déclaration de guerre contre l'Angleterre, avoit été fait prisonnier en revenant de l'Amérique par les satellites du tyran de la Grande Bretagne. Cet officier m'ayant dit qu'il manquait de papier monnaie, je lui en offris avec cette générosité qui caractérise un vrai sans culotte ; ce brave républicain me fit présent à son tour d'une pièce d'or, qui porte l'effigie de l'imbécile Georges III, par la grâce du diable, tyran du peuple anglois ; mais comme je ne veux pas souiller ma poche d'une pièce frappée au coin de ce tyran, je te la fais passer, et te prie de la faire jeter dans le creuset français au profit de la République. Je désirois très fort être du nombre de ces braves républicains qui vraisemblablement ne doivent pas tarder à faire une descente dans les villes britanniques, j'aurais peut-être le bonheur d'apporter à la Convention, la tête du j. f. dont je t'envoie l'effigie : ce seroit pour lors un tyran de moins dans l'Europe, et des frères de plus associés à la République française ; cependant quoiqu'il en soit et en dussent frémir de rage et de dépit, tous les tyrans couronnés, nous les poursuivrons partout : et ça ira ; Foutre comme dirait le père Duchaine (*sic*), car c'est un sans culotte sexagénaire qui te le jure, et qui ne cessera de crier jusqu'à extinction d'existence : Vive la République. S. et F. »

Le sans culotte PUGNIER (*cap^e au b^{on} de Ruffec*)

Au verso

« Citoyen président,

Veillez recevoir d'un Républicain qui n'est pas moins animé des vrais principes d'un sans-culotte que le signataire de l'autre part, une somme de 15 livres en argent, seule monnaie que j'ai en ma possession, et que j'abhore puisqu'elle a pour effigie l'infâme Capet !

Nous espérons que les têtes de tous les tyrans de l'Europe, passeront au creuset national comme le numéraire que je t'adresse. Cela ira, cela va déjà. Vive la République française une et indivisible. S. et F. »

BOISGUILLOT (*quartier-maître au b^{on} de Ruffec*).

5

Le conseil de la commune de Moutiers, département du Mont-Blanc, a envoyé à son district 194 marcs d'argenterie, ainsi que 200 quintaux de métal de cloches, du fer et du cuivre.

(1) P.V., XXXIII, 2. Bⁱⁿ, 18 vent. (1^{er} et 2^e suppl^t).

Voir Arch. parl., LXXXV, 352, n° 50 d.

(2) C 293, pl. 966, p. 24.

Les habitants de cette commune ont organisé une compagnie d'enfants sous le nom de compagnie de l'Espérance (1). Ils demandent des subsistances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).

6

Le conseil provisoire d'administration de Malemort, district de Carpentras, a fait parvenir à ce district 13 marcs 6 onces d'argenterie, 15 marcs de galon, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Malemort, 23 pluv. II] (4).

« Vive la Montagne, citoyen président,

La République ne triomphera qu'autant que la Convention restera au poste où la volonté générale et ses vertus civiques l'ont placée.

La commune de Malemort, ci-devant Comtat, s'unissant à celles qui ont rendu hommage à ses pénibles travaux, la prie de ne se séparer que lorsque les tyrans et les despotes seront confondus et que le sol de la liberté ne sera plus souillé par les vils satellites qui le déshonore.

Le conseil d'administration provisoire, par son arrêté du 12 pluviôse, vient de faire parvenir au district de Carpentras, 13 marcs 6 onces d'argenterie et 15 marcs de galons d'or, des dépouilles du fanatisme et du luxe sacerdotal, faible reste de ce qu'elle avoit précédemment fait passer au dit district avec prière de le faire parvenir à la Convention nationale en y témoignant le regret de ne pouvoir pas contribuer plus abondamment.

Cette commune entourée du fédéralisme et de sections n'a jamais perdu de vue les bienfaits de ses dignes représentants et s'est conservée pure malgré les menaces des infâmes Marseillais à ses portes, préférant la mort plutôt que de se rendre indignes de participer à la gloire où les immortels travaux de la Convention porteront la Nation française. »

ROUX (*administr.*), NIGRON (*administr.*), BELHOMME (*administr.*), FLANDRIN, BENOIT, GASSIN, AUGHAST, BOISLEYDRE (*greffier*).

7

La société populaire de Laroumieu, district de Condom, écrit que la raison et la philosophie triomphent ; que les vases d'église sont portés à la monnoie : elle demande que les aristocrates soient déportés et leurs biens confisqués au profit de la République.

(1) J. Sablier, n° 1177.

(2) P.V., XXXIII, 2. Bⁱⁿ, 17 vent. (suppl^t) et 18 vent. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 2. Bⁱⁿ, 17 vent. (suppl^t) et 18 vent. (2^e suppl^t).

(4) C 293, pl. 966, p. 27.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

8

La société populaire de Dunkerque applaudit au décret sur la liberté des hommes de couleur, et à l'énergie de la Convention, qui lui fait rejeter toute trêve avec les tyrans. Elle demande l'exclusion des prêtres, des nobles et des célibataires, des fonctions publiques. Cette société rappelle qu'elle a envoyé, le 6 pluviôse, 1,295 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

« Mille actions de grâce vous soient rendues, citoyens représentans, écrit la société populaire de Dunkerque, du décret qui rend la liberté aux malheureux Africains ! Quelle douce satisfaction pour l'humanité ! Que vous la serviez bien ! Rome et la Grèce rougiroient aujourd'hui d'avoir eu des esclaves, et de n'avoir pas imité vos vertus. Nous applaudissons, également à la juste indignation qui vous a fait rejeter une paix proposée par les tyrans.

Hé quoi ! la paix avec des êtres sans vertus, sans moralité ! avec des bêtes féroces dont le cœur est gangrené de vices, les mains dégoûtantes de meurtres et de rapines, les trônes entassés sur les corps de milliers d'infortunées victimes de leur scélératesse ? Non, non : vengez la nature outragée, et que vos conditions de paix soient l'extrait mortuaire de tous ces brigands couronnés.

Eloignez également, par une loi que les mœurs et le salut public réclament instamment, les nobles et les prêtres, de toutes les administrations ; que les célibataires qui trompent la nature, aillent expier ce crime dans nos armées, sans pouvoir occuper aucune place ailleurs : comment pourroient-ils, sans être époux et pères, prononcer avec équité sur le sort des familles ? Fléaux de la société, ils la détruisent à la longue ; qu'ils la servent aux armées, et qu'ils expient par leur courage la crainte qu'ils ont eue des embarras d'un ménage. » (3).

9

Les membres des comités de surveillance des sections du Midi et du Nord de la commune d'Auxonne félicitent l'Assemblée sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (4).

« Vivent à jamais la Montagne et la Convention ! écrivent les membres composant le comité de surveillance des sections du Midi et du Nord de la commune d'Auxonne ; que leurs noms soient consacrés à la postérité ; qu'elle bénisse les

(1) P.V., XXXIII, 2. Bⁱⁿ, 17 vent. suppl^t) et 18 vent (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 2-3.

(3) Bⁱⁿ, 14 vent. *Audit. nat.*, n° 527. L'adresse aurait été renvoyée au C. de S. P.

(4) P.V., XXXIII, 3. Bⁱⁿ, 14 vent.